

# Compte-Rendu Réunion CSE du 9 Décembre 2020 ZOOM à 14H00

Présidence : Claude GEOFFROY

Invitée : Florence LAURENT

## Membres Titulaires présents :

Séverine CHILLON  
Aurore DONIN DE ROSIERE  
Sophie HERBELOT  
Cécile CAROUJAT

## Membres Suppléants présents :

La réunion du CSE s'est ouverte le 9 décembre 2020 à 14h00 par visioconférence.

### 1- Validation du procès-verbal de la réunion CSE du 14 octobre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du CSE.

### 2- Point sur le protocole sanitaire et les masques.

Des commandes de masques ont été passées en novembre 2020.

Un point sera effectué fin janvier 2021 pour repasser des commandes si besoin.

Claude GEOFFROY précise qu'il a besoin d'obtenir des réponses claires et précises quant à la demande de masques à commander afin d'éviter une perte de temps et d'éviter de passer plusieurs commandes générant un suivi contraignant.

Une commande de gel hydro alcoolique a également été passée.

Est évoqué la possibilité d'installer des distributeurs de gel hydro alcoolique aux entrées des antennes afin de faciliter la distribution des masques et fluidifier les flux d'entrées.

Il est précisé qu'à Troyes de nombreux rappels à l'ordre sont effectués concernant le port du masque. Beaucoup de plaintes sont recensées concernant la qualité des masques en tissu et le non confort de ceux-ci.

### 3- Nomination des membres CSE souhaitant intégrer le groupe de travail concernant la refonte des classifications et la nouvelle pesée des postes.

Jérôme JACQUOT et Cécile CAROUJAT se sont portés volontaires pour intégrer le groupe de travail. Une première réunion est programmée le 15 janvier 2021.

Florence LAURENT doit envoyer les documents relatifs à la pesée des postes, la matrice de pesée et les exemples exposés à POINFO sur des métiers n'existant pas à POINFO.

Jérôme JACQUOT et Cécile CAROUJAT seront intégrés dans une commission constituée des N+1 de chaque catégorie d'emploi recensée à POINFO et de Claude GEOFFROY.

#### **4- Point sur l'octroiement et les choix du CSE concernant les cadeaux de fin d'année.**

Les membres du CSE ont désiré offrir une carte cadeau d'un montant de 40 euros aux salariés ayant une ancienneté de 6 mois et l'inscription sur le site HelloCSE pour tous les salariés de POINFOR.

Claude GEOFFROY a accepté de verser immédiatement la somme de 1000 euros pour permettre au CSE d'avoir un fond de roulement concernant la trésorerie.

A savoir qu'il n'est possible de transférer des fonds du compte de fonctionnement au compte des œuvres sociales à hauteur de 10% et après que les comptes aient été approuvés en réunion CSE en début d'année.

Dans le cadre de la crise sanitaire, une loi doit être votée en décembre pour passer de 10% de transfert possible à 50%.

En début d'année 2021, dès que la loi sera promulguée, la présentation et la validation des comptes sera effectuée et de ce fait le transfert de 50% des fonds du compte de fonctionnement pourra se faire sur le compte des œuvres sociales.

Claude GEOFFROY demande davantage d'explications concernant la plus-value du site internet HelloCSE : gain sur le pouvoir d'achat, permet de promouvoir les loisirs et sports.

Beaucoup de communication va être effectuée concernant cet abonnement. Intervention lors de réunions d'équipes de Séverine CHILLON pour présenter le site. Et Séverine CHILLON gère toute la partie gestion des statistiques.

#### **5- Activité partielle au 01/01/2021 : nouveau régime applicable au 01/01/2021 et consultation du CSE en cas de dépôt d'une demande nouveau régime auprès de la DIRECCTE – DUE sur allocation complémentaire sur heure chômée.**

Etat des lieux : Depuis Octobre 2020, aucun salarié n'est en activité partielle.

18 175 heures chômées du 17/03 au 30/11/2020.

248 989 euros de salaire retiré suite aux heures chômées.

174 915 euros versés au titre de l'allocation légale

5700 euros versés au titre de l'allocation extra-légale

Soit 180 615 euros avancés par POINFOR.

L'entreprise a été remboursée à hauteur de 170 647 euros par l'Etat.

A noter : à partir du 01/01/2021, nouveau régime de l'activité partielle. En cas d'activité partielle, le salarié percevra 60% de son salaire brut, l'Etat remboursera 36% à l'entreprise.

Possibilité de demander la mise en place de l'activité partielle pour une durée maximum de 3 mois, renouvelable dans la limite de 6 mois, consécutifs ou non, sur une période de référence de 12 mois consécutifs.

Claude GEFFROY précise qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur le fait de pouvoir travailler de manière normale en 2021.

**Questions salariés :**

- 6- Contaminations COVID : Plusieurs salariés estiment qu'il y a un manque certain de communication concernant les cas contacts et contaminations des salariés et stagiaires dans les différents sites.

Pour exemple : certains salariés sur l'antenne de Langres ou Chaumont ont appris que des salariés ou des stagiaires étaient positifs que par le bouche à oreille ou entre 2 portes. Cela peut devenir problématique notamment pour ceux qui voudraient se faire tester rapidement en pareil cas.

**Est-il possible que la direction mette en place une communication plus efficace et officielle afin que les salariés sachent très rapidement lorsqu'il y a un cas avéré ou suspect avec qui ils ont été en contact.**

Claude GEOFFROY tient à revenir sur des principes fondamentaux : le secret médical et la liberté individuelle.

L'employeur doit isoler un cas positif et l'ARS prévient les cas contact.

Les salariés sont assujettis au secret médical. Ils peuvent communiquer pour une meilleure prise en charge et gestion au cas par cas.

Claude GEOFFROY précise qu'il est possible d'avoir des décisions et attitudes efficaces mais il est plus compliqué d'avoir une communication efficace. Celle-ci se fait en local au cas par cas. Mais les situations sont traitées sérieusement et l'isolement fonctionne.

L'Etat et les employeurs invitent tous les salariés à télécharger l'application Tous AntiCovid afin d'être plus rassurés et avoir une garantie supplémentaire.

L'affiche du gouvernement « J'ai été en contact avec une personne malade du COVID-19 » doit être affichée dans toutes les antennes.

La séance est levée à 16H00 par le président Claude GEOFFROY.

Le 18/11/2021  
A. DOLIN DE ROSIERE

